

GUIDE

À L'INTENTION DES RIVERAINS ET DES UTILISATEURS DES LACS



Ville de
Saint-Sauveur



 **CRE
Laurentides**
Votre réseau environnemental

Soutien technique
des lacs





@CRE Laurentides et Ville de Saint-Sauveur

Conseil régional de l'environnement des Laurentides et Ville de Saint-Sauveur (2024).
Guide à l'intention des riverains et des utilisateurs des lacs de la Ville de Saint-Sauveur, 10 p.

TABLE DES MATIÈRES

Objectif du guide	4
Bref portrait de Saint-Sauveur	4
L'eutrophisation	5
La bande riveraine	7
Les pesticides et engrais	11
Les installations septiques	13
Les plantes aquatiques	15
Les plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE)	17

Les cyanobactéries	19
Naviguer de manière responsable	21
Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)	23
L'association de riverains	25
Cohabiter avec la faune	26
Conclusion	29
Références	30

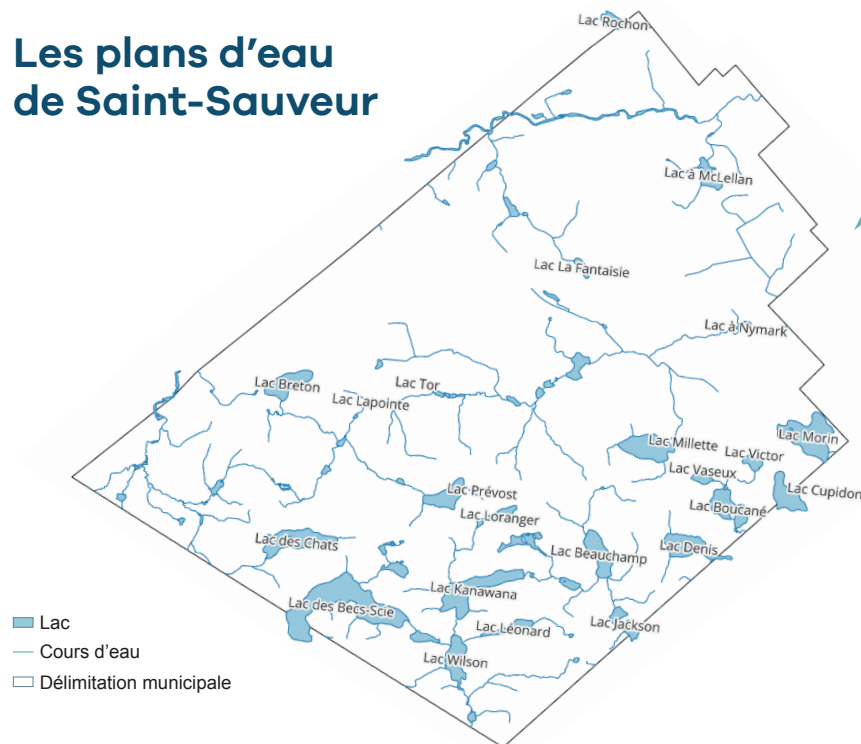
OBJECTIF DU GUIDE

Cet ouvrage est destiné aux riverain.ne.s et usager.ère.s des lacs et des cours d'eau de la Ville de Saint-Sauveur. Il présente de l'information sur la protection des écosystèmes aquatiques, qui jouent un rôle crucial pour l'attractivité de la région et la préservation de la biodiversité, en plus de rendre à la population une multitude de services écologiques. Il est donc de la plus haute importance de les maintenir en santé et de préserver la qualité de l'eau et de l'environnement.

PORTRAIT DE SAINT-SAUVEUR

Saint-Sauveur est située sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut, dans la région administrative des Laurentides. Elle compte 26 lacs ayant un toponyme officiel, dont 10 ne présentent pas de développement urbain. Ces lacs se trouvent dans la zone de gestion intégrée de l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord).

Les plans d'eau de Saint-Sauveur



L'EUTROPHISATION

L'eutrophisation est un processus naturel et habituellement très lent, au cours duquel les plans d'eau s'enrichissent en éléments nutritifs (principalement du phosphore et de l'azote), ce qui stimule la croissance des algues et des plantes aquatiques.

Cependant, certaines activités humaines accélèrent considérablement ce phénomène, par l'apport excessif de ces mêmes nutriments dans les lacs et rivières.

Cette eutrophisation accélérée a de graves impacts pour l'environnement et, conséquemment, la société. Parmi ceux-ci, on compte la perte d'usages, la baisse de la valeur marchande des propriétés riveraines ainsi que des problèmes de santé liés à la dégradation de la qualité de l'eau.



Les trois niveaux trophiques des lacs

Oligotrophe



- Eau claire
- Faible productivité biologique
- Pauvre en éléments nutritifs
- Généralement profond

Mésotrophe



- Quantité plus grande d'éléments nutritifs
- Productivité biologique modérée
- Changement des espèces présentes

Eutrophe



- Très enrichi en éléments nutritifs
- Productivité biologique élevée
- Perte possible de diversité des espèces

Les causes humaines de l'accélération de l'eutrophisation des lacs



Épandage d'engrais à des fins agricoles ou horticoles (chimiques ou naturels)



Utilisation de produits en quincaillerie contenant des phosphates tel le TSP¹



Rejet d'eaux usées industriel, urbain et domestique (installation septique non conforme)



Modification de la végétation naturelle du bassin versant (déboisement, imperméabilisation des surfaces, etc.)



Modification des tracés et aménagements des cours d'eau (remblayage, canalisation, fossés routiers, etc.)

¹ Le phosphate de sodium ou phosphate trisodique est un composé chimique utilisé, entre autres, comme agent de nettoyage, détachant et dégraissant.

LA BANDE RIVERAINE

La bande riveraine est une bande de végétation naturelle qui marque la transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Elle joue plusieurs rôles importants pour la santé des lacs :

- Sa végétation capte une grande partie des sédiments et des nutriments (phosphore et azote) qui arrivent au plans d'eau par ruissellement, ce qui limite la croissance excessive d'algues et de plantes aquatiques dans les lacs
- Elle réduit la vitesse d'écoulement des eaux de ruissellement et favorise l'infiltration de l'eau dans le sol
- Elle stabilise les berges en limitant l'érosion et les glissements de terrain
- En offrant habitat, nourriture et abri à la faune et la flore, elle est un milieu indispensable à la vie aquatique et terrestre



Les trois strates de végétaux

Afin de maximiser l'efficacité de la bande riveraine, celle-ci doit être composée de végétaux indigènes et comprendre les trois strates de végétation : **herbacée, arbustive et arborescente**. Ces strates jouent des rôles complémentaires.



Les plantes herbacées

ralentissent le ruissellement de l'eau et absorbent une bonne quantité d'éléments nutritifs.



Les arbustes et vignes

stabilisent le sol.



Les arbres absorbent une grande quantité de phosphore et fournissent de l'ombre. De plus, les feuillus de milieux humides permettent une stabilisation accrue de la bande riveraine.



Les murets dans la bande riveraine

Bien que la construction de murets sur la rive soit interdite, des murets en pierres ou en béton construits dans le passé peuvent être encore présents. Malheureusement, ces murets engendrent un réchauffement des eaux peu profondes, ce qui :

- Favorise le phénomène d'eutrophisation, soit une eau moins transparente et riche en nutriments menant à croissance des algues et des plantes aquatiques
- Nuit à certaines espèces de poissons, notamment des espèces prisées comme la truite.

Pour contrer ce phénomène, il faut recouvrir les murs de béton et de pierre le plus possible avec de la végétation.



Si la base du mur est hors de l'eau, des arbustes au pied et au-dessus de celui-ci peuvent être plantés.

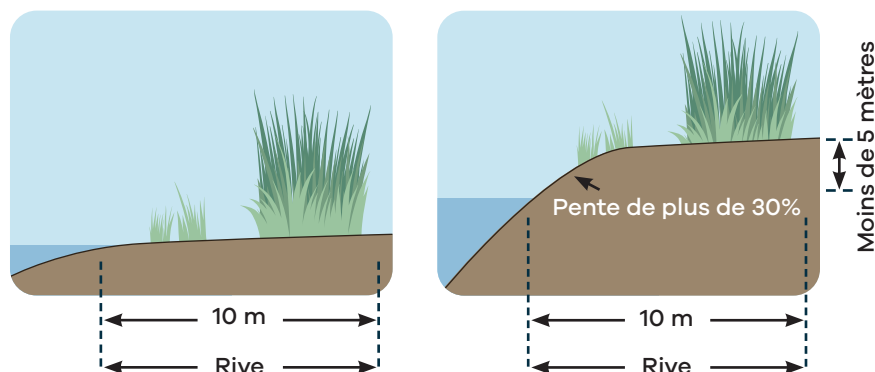


Si la base du mur est sous l'eau en permanence, une vigne ou un arbuste aux branches larges peut être installé sur le dessus.

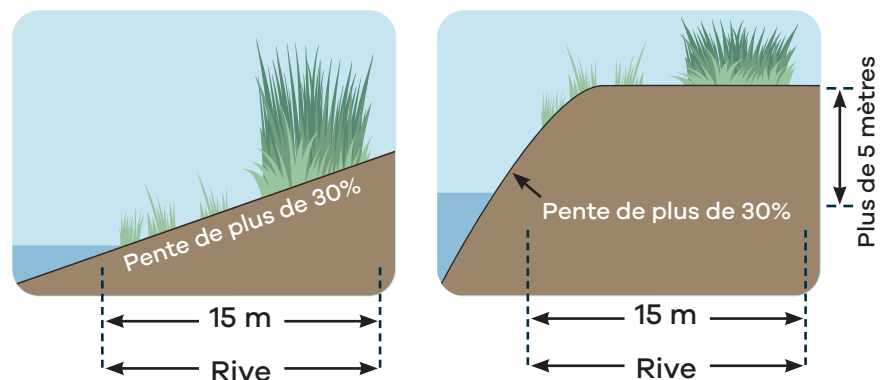
✓ Réglementation

La bande riveraine d'un lac ou d'un cours d'eau doit mesurer, à partir de la limite du littoral :

10 mètres, lorsque la pente est inférieure à 30 % ou lorsque la pente est supérieure à 30 % et présente un talus de moins de 5 mètres de hauteur.



15 mètres, lorsque la pente est continue et supérieure à 30 %; ou lorsque la pente est supérieure à 30 % et présente un talus de plus de 5 mètres de hauteur.



Sont interdits dans la bande riveraine :

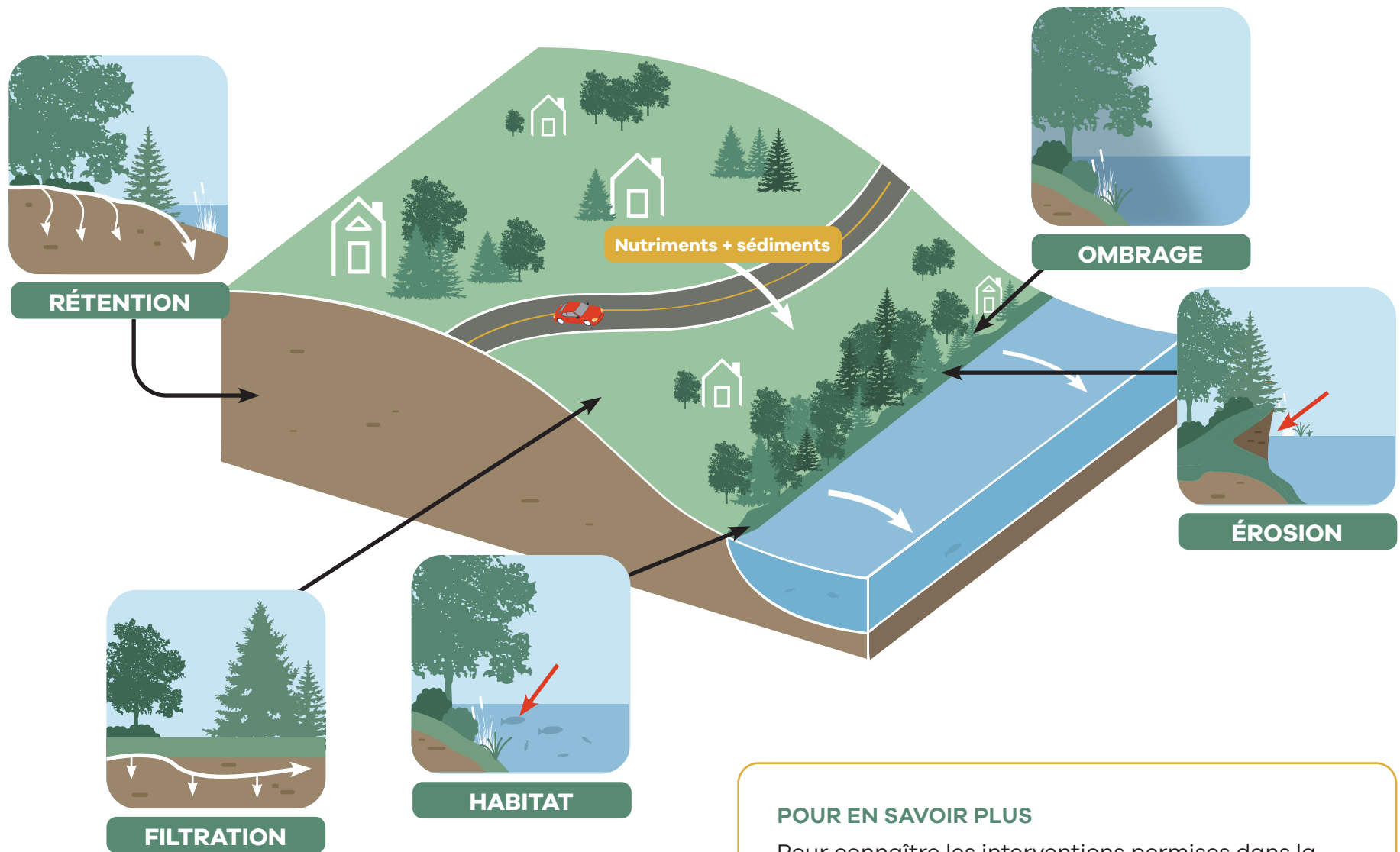
- Toute construction, tout ouvrage et travaux²
- Toute intervention de contrôle de la végétation, dont la tonte de gazon, le débroussaillage, l'abattage d'arbres, l'épandage de paillis et l'épandage d'engrais
- Une zone d'accès au lac qui n'est pas en angle, sauf dans les accès autorisés dans la réglementation en biais ou sinueux par rapport à la limite du littoral et qui n'est pas végétalisée³

Il n'existe pas de nombre précis d'arbres ou d'arbustes à avoir dans la bande riveraine de son terrain. **Pour les planter, inspirez-vous des bandes riveraines naturelles!**



² Consultez le règlement pour les exceptions. Un permis peut être nécessaire pour la réalisation de certains travaux.

³ La réglementation concernant l'aménagement d'ouvertures et d'accès au lac varie selon la pente.



POUR EN SAVOIR PLUS

Pour connaître les interventions permises dans la bande riveraine, consultez le [règlement de zonage de la Ville de Saint-Sauveur](#).

LES PESTICIDES ET ENGRAIS

Les pesticides sont des substances toxiques utilisées pour éliminer un organisme. Un engrais, quant à lui, qu'il soit chimique ou naturel (compost, fumiers), contribue à enrichir le sol. Bien qu'ils aient des usages diamétralement opposés, tous deux nuisent à l'équilibre des écosystèmes aquatiques en augmentant la croissance des algues et des plantes et en accélérant le processus d'eutrophisation.



✓ Réglementation



Le Règlement 556-2022 régissant l'utilisation extérieure des pesticides et engrais de la Ville stipule que l'utilisation et l'application de pesticides et d'engrais **est interdite en tout temps** sur l'ensemble du territoire de la Ville⁴, hormis certains cas.⁵

Aucune application de pesticides et d'engrais ne peut donc être effectuée à moins de :

3 mètres

d'une cuvette ou d'un fossé dont le contenu peut se déverser dans un cours d'eau, un lac ou un milieu humide

15 mètres

de la limite du littoral d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide



⁴ Les entrepreneurs souhaitant procéder à l'application de pesticides, d'agents biologiques et d'engrais sur le territoire de la Ville doivent être enregistrés auprès de celle-ci.

⁵ **Sur le site web de la Ville** sont présentés les entrepreneurs enregistrés pour la saison.

⁵ Les pesticides à faible impact, les agents de lutte biologique, les engrais lors de l'entretien des végétaux en pots, en jardinières, pour les plates-bandes et les potagers, la fertilisation d'arbres et l'établissement d'une nouvelle pelouse sont acceptés.

Compensez les ajouts d'engrais en améliorant la qualité de votre sol avec ces quelques techniques :



Déchiqoutez le gazon coupé au sol ou les feuilles d'automne à l'aide de votre tondeuse. Le gazon coupé et les feuilles seront décomposés et ainsi absorbés par le sol pour le nourrir



Cultivez de 5 à 10 % de légumineuses dans votre pelouse, telles que le trèfle blanc nain, le lotier, la lupuline, etc.

Prévenez les infestations sans pesticides avec ces quelques astuces :



Tondez votre gazon à une hauteur de 8 à 10 centimètres



Favorisez une pelouse variée et semez les endroits clairsemés avec des variétés telles que le trèfle, le fétuque, l'ivraie, etc.

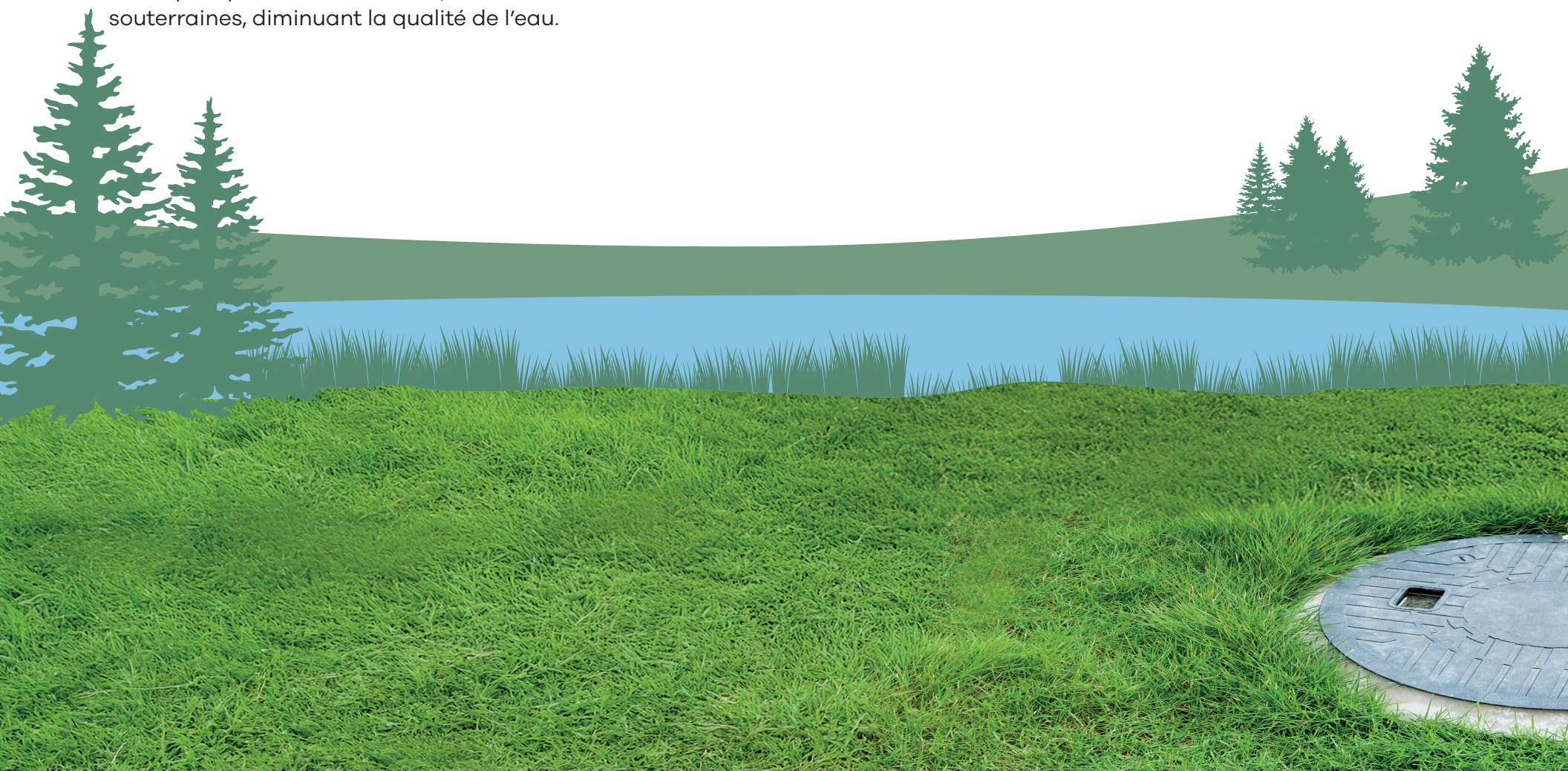
Réduire les aires gazonnées sur les propriétés riveraines permet de réduire l'utilisation d'engrais et de pesticides, d'augmenter la filtration des nutriments et la biodiversité, favorable aux pollinisateurs!



Consultez Mon guide écoresponsable de la Ville de Saint-Sauveur pour en savoir plus sur la pelouse écologique.

LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Une installation septique a une durée de vie moyenne de 20 à 25 ans et peut, lorsque défectueuse, relâcher de l'azote et du phosphore dans les lacs, les cours d'eau et les eaux souterraines, diminuant la qualité de l'eau.



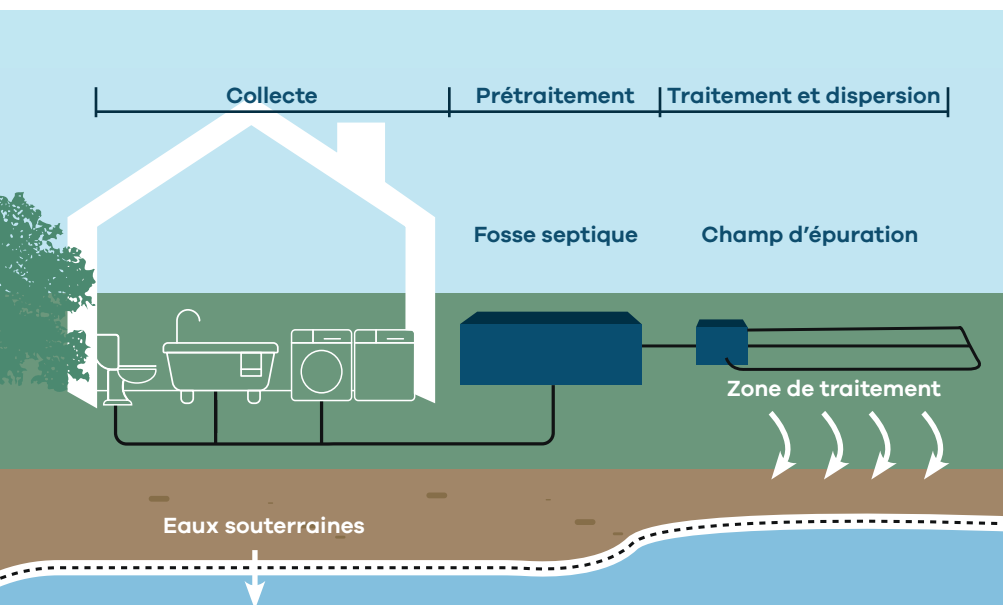
✓ Réglementation

En vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), la vidange de la fosse septique doit être effectuée :

- **Tous les 2 ans** pour toute résidence permanente
- **Tous les 4 ans** pour toute résidence utilisée de façon saisonnière



De plus, le Règlement 207-2008 concernant la vidange et l'étanchéité des fosses septiques de la Ville de Saint-Sauveur prévoit que tout propriétaire doit acheminer une preuve de ladite vidange au Service de l'urbanisme, le tout avant le 30 septembre de l'année où doit être effectuée celle-ci.



Conseils pour le bon fonctionnement d'une fosse septique et la protection des lacs



Réduisez la consommation d'eau en lui accordant des temps d'arrêt pour permettre l'oxygénation



Évitez d'y jeter les matières suivantes : cheveux, filtres à café, soie dentaire, couches jetables, litière pour chat, mégots, graisses ou huiles, essuie-tout, tampons, serviettes hygiéniques, préservatifs, pansements et médicaments



N'y jetez **jamais** les produits suivants : peinture à l'huile, essence, antigel, vernis, diluants, pesticides, eau de javel et Borax. Ils sont nuisibles et ralentissent l'activité bactérienne essentielle à la dégradation des matières organiques dans la fosse et l'élément épurateur



Revégétalisez le secteur entre le champ d'épuration et le lac pour permettre une filtration accrue des nutriments. Toutefois, ne **plantez pas** d'arbres ni d'arbustes sur le champ d'épuration ni sur une bande de 2 mètres autour de celui-ci



Évitez de bloquer l'aération de votre élément épurateur avec de l'asphalte ou des dalles et n'y stationnez pas vos véhicules

LES PLANTES AQUATIQUES

Contrairement aux algues, les plantes aquatiques sont des végétaux aquatiques visibles à l'œil nu possédant des racines, des tiges, des feuilles, des fleurs, etc. Celles-ci remplissent plusieurs fonctions essentielles à l'écosystème, car elles :

- Fournissent des abris, des lieux de reproduction et d'alimentation à la faune du lac
- Filtrent l'eau en absorbant une partie des nutriments et contaminants
- Freinent l'action des vagues, protégeant ainsi les rives de l'érosion
- Stabilisent les sédiments en place lorsqu'ils sont enracinés
- Contribuent à maintenir une température stable grâce à leur feuillage



On distingue quatre catégories de plantes aquatiques



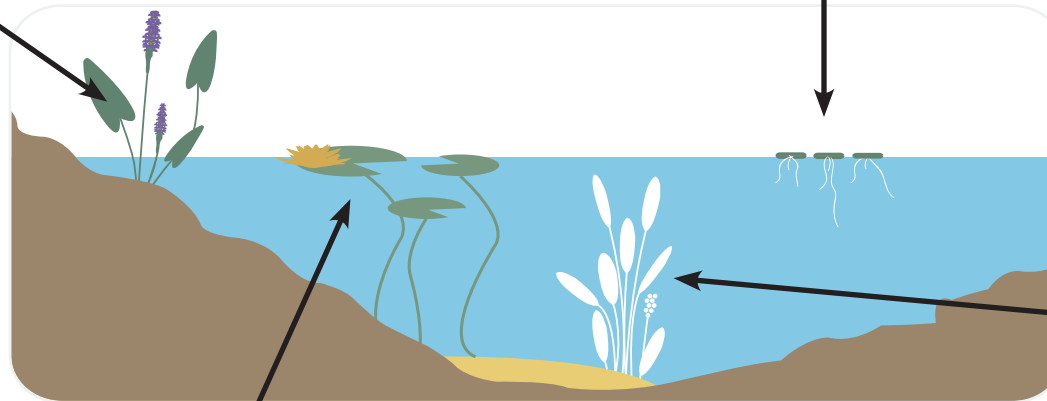
Plantes émergentes

Plantes enracinées aux sédiments, certaines de leurs parties (feuilles, fleurs) poussent à l'extérieur de l'eau.
Ex. pontédérie à feuilles en cœur, duliche roseau.



Plantes flottantes

Elles ne sont pas enracinées aux sédiments, elles flottent à la surface et circulent librement dans l'eau.
Ex. lentille d'eau.



Plantes à feuilles flottantes

Les racines sont ancrées aux sédiments, les fleurs et les feuilles flottent à la surface. Ex. nymphée tubéreuse, rubanier flottant.



Plantes submergées

L'ensemble de la plante se développe sous l'eau et les racines sont ancrées aux sédiments.
Ex. potamo sp., élodée du Canada.

La prolifération des plantes aquatiques est liée à des problématiques spécifiques au plan d'eau et à son bassin versant, notamment un apport excessif en nutriments (phosphore et azote). Il est important de régler le problème à la source et de ne pas arracher les plantes aquatiques, au risque de nuire à l'écosystème, de provoquer une croissance accrue des algues et de faciliter la dispersion d'espèces exotiques envahissantes.

LES PLANTES AQUATIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (PAEE)

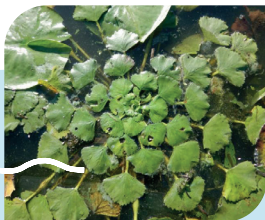
Une plante aquatique est dite exotique lorsqu'elle est présente dans un plan d'eau à l'extérieur de son aire de répartition naturelle. Ce nouveau milieu colonisé est souvent exempt de prédateurs ou d'herbivores qui consomment cette espèce étrangère. Cette espèce devient donc une féroce compétitrice et peut proliférer au point d'en devenir envahissante. Plusieurs plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) se sont ainsi établies dans les Laurentides.



Effets nuisibles des PAEE :

- Elles entraînent les restrictions d'usages : baignade, pêche et navigation
- Elles réduisent la biodiversité du plan d'eau
- Elles diminuent la valeur des propriétés riveraines
- Une fois installées, il est difficile de limiter leur propagation

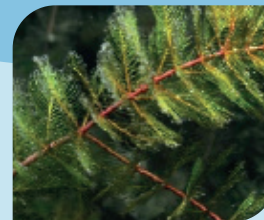
Si vous croyez avoir repéré une PAEE, validez d'abord votre identification en communiquant avec le Service de l'environnement et du développement durable de la Ville de Saint-Sauveur.



Chataigne d'eau
© CRE Laurentides



Cladocère épineux
© Andrea L. Jaeger Miehl



Myriophylle à épis
© Richard Carignan



Vivipare chinoise
© D. Boudreau

Comment prévenir l'introduction des PAEE



Inspectez minutieusement les embarcations (bateau, chaloupe, kayak, pédalo, etc.), la remorque et le matériel utilisés (pagaies, ancre, matériel de pêche, etc.) lors d'activités nautiques. Assurez-vous que la boue, les débris et les fragments de plantes sont retirés.



Videz l'eau présente dans l'embarcation loin du lac. Ces consignes s'appliquent également à vos invités !



Lavez l'embarcation, la remorque et l'équipement avant leur mise à l'eau (loin du lac) ou laissez-les **sécher** pendant au moins cinq jours.



Évitez de circuler dans les zones des lacs où les plantes prolifèrent afin de ne pas les fragmenter et les propager.



Vidéo sur le lavage des embarcations

LES CYANOBACTÉRIES

Les cyanobactéries ou algues bleu-vert sont des microorganismes naturellement présents dans les plans d'eau. Celles-ci deviennent problématiques lorsqu'elles se reproduisent rapidement et en grand nombre. Ces microorganismes forment alors une masse visible à l'œil nu que l'on nomme fleur d'eau ou bloom. Lorsqu'il occupe une proportion importante du lac, ce phénomène signale que la santé du lac se dégrade.

On ne peut prédire l'apparition d'une fleur d'eau, toutefois, le principal coupable est le phosphore rejeté en trop grande quantité dans le plan d'eau. Une eau stagnante ou à faible courant ainsi qu'une température élevée peuvent favoriser leur développement.

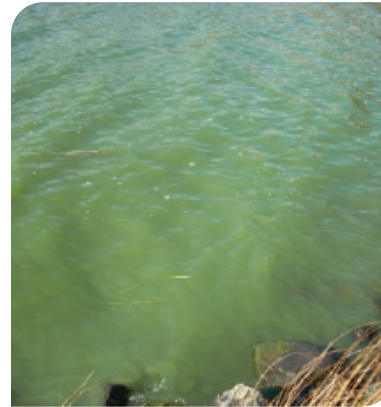




PRÉCAUTIONS

Lorsqu'une fleur d'eau de cyanobactéries est détectée dans un lac, **évitez** :

- Tout contact direct avec l'eau des zones affectées du lac (baignade, douche, sports nautiques, etc.)
- De consommer des poissons ou autres organismes aquatiques
- De cuisiner et de vous abreuver avec l'eau du lac
- Que les animaux domestiques entrent en contact avec l'eau des zones affectées du lac



© Stéphane Lacombe



© MELCCFP



© Frédéric Chouinard



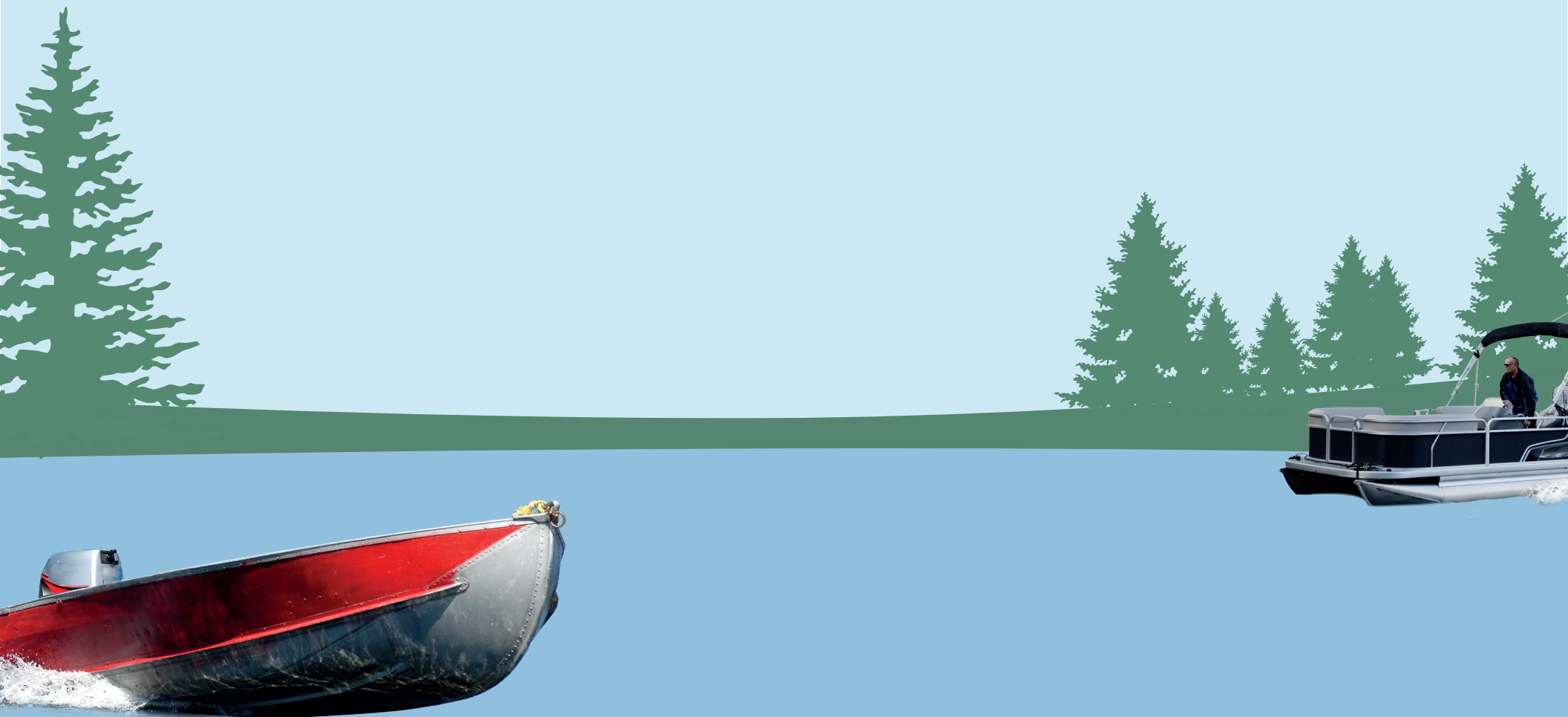
© Manon Brisson

Apprenez à reconnaître les cyanobactéries grâce au Guide d'identification produit par le MELCCFP.



NAVIGUER DE MANIÈRE RESPONSABLE

La navigation motorisée pratiquée de façon non responsable peut avoir un impact sur la santé des plans d'eau. **Il est de la responsabilité de chacun de s'assurer que ses pratiques de navigation ne nuisent pas à la faune, la flore et à la qualité de l'eau.**



Afin de limiter l'érosion des rives, les perturbations de la faune aquatique et riveraine, la propagation des plantes envahissantes, la pollution de l'eau par le carburant et l'huile et les nuisances sonores :



Modérez votre vitesse et naviguez autant que possible en eaux profondes, loin des rives, des zones de baignade et des autres embarcations



Privilégiez les moteurs à 4 temps, moins polluants que les 2 temps ou, mieux encore, les moteurs électriques



Entretenez votre moteur et évitez tout déversement de carburant et d'huile



Répartissez vos passagers dans votre embarcation, car trop de poids à l'arrière augmente la hauteur du sillage, responsable des vagues qui érodent les rives



Respectez les pratiques de navigation en vigueur (règlement fédéral, code d'éthique, lavage des embarcations, etc.)

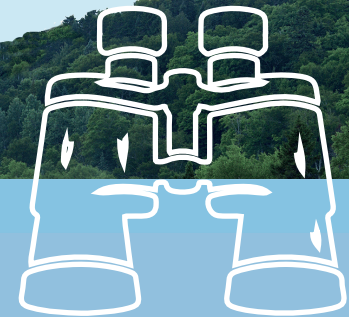


Ne jetez rien dans l'eau ni dans la nature



RÉSEAU DE SURVEILLANCE VOLONTAIRE DES LACS (RSVL)

Le RSVL est un programme provincial de suivi de l'état de santé des lacs mis sur pied par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en collaboration avec différents partenaires, dont le CRE Laurentides. Ce programme permet aux riverains d'améliorer leurs connaissances et leur compréhension de l'état de santé des lacs.



LE PROGRAMME

- Encourage et permet aux riverains de poser des gestes concrets de protection pour les plans d'eau
- Donne de la rigueur et de la crédibilité à la démarche des associations de lacs
- Permet de bénéficier des avantages d'un réseau structuré et reconnu et de travailler avec des experts à peu de frais

Exemples de protocoles

- **Mesure** de la transparence de l'eau
- **Échantillonnage** de la qualité de l'eau
- **Détection** des plantes aquatiques exotiques envahissantes
- **Suivi** du périphyton
- **Caractérisation** de la bande riveraine
- **Suivi visuel** d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert



Consultez le site du RSVL pour tous les détails, les protocoles et les guides.



L'ASSOCIATION DE RIVERAINS

L'association de riverains est un acteur important dans la protection de l'état de santé d'un lac. En se regroupant, les riverains travaillent ensemble pour la protection de ce lac.

Se regrouper sous la forme d'une association permet de :

- Démontrer une volonté collective de protéger un milieu naturel
- Mettre en commun les compétences de chacun pour trouver des solutions aux problèmes environnementaux
- Faciliter l'obtention de subventions
- Augmenter sa crédibilité auprès des acteurs politiques
- Réaliser ensemble les protocoles de suivi et des activités de sensibilisation

**Impliquez-vous
dans votre
association
de lac!**

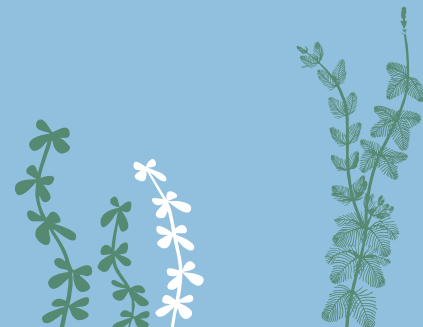
Elle a besoin de vous pour la réalisation des différents protocoles de suivi, la sensibilisation des riverains, la recherche de solutions et plus encore.



COHABITER AVEC LA FAUNE

Certains riverains peuvent être incommodés par les animaux sauvages. Cette section présente des conseils pour améliorer la cohabitation avec les animaux sauvages, éviter de les attirer chez soi ainsi que les lois et règlements régissant leur protection.

Bien que de nourrir les animaux sauvages (cerfs, canards, écureuils, etc.) peut sembler un geste généreux, cela entraîne de graves conséquences pour eux et est fortement déconseillé. Nourrir les animaux sauvages peut notamment créer une dépendance alimentaire et réduire leur capacité à chercher de la nourriture naturellement. En outre, les aliments donnés par les humains sont souvent inadaptés aux besoins nutritionnels des animaux, ce qui peut susciter des carences et des problèmes de malnutrition.





Crédit : Alexandre Paiement

Le castor

Le castor est une espèce dite ingénieuse : il modifie le paysage et les cours d'eau par la construction de barrages. Il est présent sur la grande majorité du territoire du Québec et revêt une grande importance écologique, car il crée des milieux humides qui favorisent une grande diversité biologique. C'est pourquoi la cohabitation avec le castor est à privilégier.

Pour en savoir plus sur les interventions possibles lorsque les infrastructures humaines sont menacées par les ouvrages de castors, **consultez le résumé des exigences réglementaires relatives à la gestion des castors.**

Si vous êtes incommodé par les castors qui coupent certains de vos arbres, évitez de planter leurs espèces préférées, notamment le peuplier faux-tremble, le bouleau blanc, le saule, l'aulne, le cormier, le cerisier et l'érable. Il est également possible de protéger les arbres avec du grillage.

La bernache du Canada

Les bernaches peuvent produire d'abondantes quantités de déjections. Un grand nombre de bernaches sur un petit lac peut potentiellement engendrer un risque pour la qualité de l'eau de baignade. Toutefois, la présence de quelques couples de bernaches et leurs petits ne constitue pas une menace pour la santé d'un lac.

Si vous souhaitez éloigner les bernaches de votre propriété, sachez d'abord comment ne pas les attirer :

- Végétalisez les aires gazonnées aux abords des lacs et cours d'eau
- Maintenez une bande riveraine naturelle et dense en végétaux
- Tondez le gazon moins souvent, car les bernaches préfèrent les jeunes pousses tendres de graminées
- Installez une clôture en treillis métallique, en grillage à poule ou encore des cordes placées à 1 m de hauteur afin d'empêcher les bernaches de circuler



Source : RAPPEL



Pollinisateurs

La Ville prend à cœur la protection des pollinisateurs! Ceux-ci contribuent à transférer le pollen d'une fleur à l'autre, fertilisant ainsi les plantes qui produisent les fruits et les légumes que nous consommons. Au Québec, les abeilles domestiques et indigènes, les papillons, les guêpes, les mouches, certaines espèces de coléoptères, les colibris et certaines espèces de chauves-souris participent tous à la pollinisation des plantes.



**Pour plus d'information, consultez la page
Créer un paradis pour les pollinisateurs de la
Ville de Saint-Sauveur.**

Pour protéger et attirer les pollinisateurs sur votre terrain :

- Optez pour des végétaux diversifiés (fleurs de différentes couleurs et formes, arbres, arbustes, plantes grimpantes, vivaces, etc.)
- Préconisez les vivaces et les végétaux mellifères qui sont bénéfiques pour les pollinisateurs
 - N'utilisez pas de pesticides
- Ne tondez pas votre pelouse en mai pour laisser les pollinisateurs se nourrir du pollen des plantes, dont les pissenlits

CONCLUSION

Vous avez sans doute remarqué qu'au travers des divers sujets abordés, les solutions se répètent :

- Maintenez une bande riveraine naturelle
- Assurez-vous d'avoir une installation septique conforme et bien entretenue
- N'utilisez pas d'engrais (même biologique) et des pesticides
- Réduisez les aires gazonnées sur votre terrain et tondez votre gazon moins souvent
- Assurez-vous que les embarcations et équipements nautiques provenant d'un autre plan d'eau soient nettoyés avant de les remettre à l'eau
- Respectez les règlements et codes de navigation en vigueur
- Impliquez-vous dans l'association de votre lac et encouragez la mobilisation autour de vous



Vous participerez ainsi à la préservation de la qualité de l'eau et à diminuer les menaces qui pèsent sur les lacs et la biodiversité.

Références

Organisme de bassin versant de la rivière du Nord, 2023

Portrait de la zone de gestion intégrée de l'eau du Nord, Plan directeur de l'eau

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2008

Guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries. Comment les distinguer des végétaux observés dans nos lacs et nos rivières

CRE Laurentides, 2008 Formation revégétalisation

Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec, 2013

Aménagement et techniques de restauration des bandes riveraines - Guide de bonnes pratiques

Gouvernement du Québec, 2023

Prévenir les effets des fleurs d'eau d'algues bleu-vert sur la santé

Gouvernement du Québec, 2024

Castor du Canada

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2023

Répertoire des municipalités – Les Pays-d'en-Haut

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2021

Résumé des exigences réglementaires relatives à la gestion des castors et au démantèlement de barrages de castor

RAPPEL, 2024

Bernaches et canards

